



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique du tourisme

Question écrite n° 87574

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger sur la question du développement et de la modernisation des infrastructures. Dans un rapport de juin 2014 « rester le leader mondial du tourisme, un enjeu vital pour la France », l'institut Montaigne propose de « limiter l'utilisation des droits de trafic aérien et rationaliser le nombre de petits aéroports régionaux pour concentrer les moyens (taxe de péréquation notamment) sur quelques hub de qualité : Lyon, Marseille, Nice, Toulouse par exemple ». Elle souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement concernant cette proposition.

Texte de la réponse

A ce stade une réflexion sur les enjeux de connectivité et de mobilité sur le territoire est une priorité du gouvernement. Dans cette optique un observatoire de la connectivité réunissant le MAEDI, la DGAC et les acteurs du transport et de la promotion touristique est chargé d'étudier les flux présents et futurs afin d'adapter notre stratégie nationale pour les transports ferroviaires, routiers et aériens. Dans le cadre de ces travaux une réflexion est menée sur les perspectives des aéroports parisiens et régionaux.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87574

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 août 2015](#), page 6425

Réponse publiée au JO le : [16 mai 2017](#), page 3435